

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal - BUDGET

Lundi 6 janvier 2014, 19 h 30

à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte et du directeur général par intérim, M. Serge Demers.

Dispositions préliminaires

1. 001-01-14 **Avis de convocation**

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. c. C-19 (nommée ci-après « LCV »), stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le vendredi 3 janvier 2014, conformément à l'article 338 LCV;

Considérant les articles 323 et 324 LCV;

Considérant l'avis de signification RS-03-01-14;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

Document déposé : DOC-01-01-14

2. 002-01-14 **Ouverture de la séance**

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 003-01-14 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de M. le conseiller Charles Durocher.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous, conformément à l'article 323 LCV :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Discours sur le budget

4. Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014, 2015 et 2016
5. Adoption des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014, 2015 et 2016

Période de questions

6. Période de questions

Dispositions finales

7. Levée de la séance

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Discours sur le budget

- 4 004-01-14 Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014, 2015 et 2016

Mme la mairesse fait la lecture du discours sur le budget et présente les prévisions budgétaires de l'exercice 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2014, 2015 et 2016, à l'aide d'une présentation visuelle.

Document déposé : 02-01-14

- 5 005-01-14 Adoption des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014, 2015 et 2016

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 et le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 (PTI) présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

Prévisions budgétaires 2014	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	5 062 423 \$
Taxes sur une autre base	3 167 197 \$
Paiement tenant lieu de taxes	49 830 \$
Services rendus	223 400 \$
Imposition de droits	525 000 \$
Amendes et pénalités	58 500 \$
Intérêts	73 500 \$
Autres revenus	56 000 \$
Transferts	204 128 \$
Total	9 419 978 \$
Charges	
Administration générale	1 517 178 \$
Sécurité publique	1 202 152 \$
Transport	2 006 410 \$
Hygiène du milieu	851 605 \$
Santé et bien-être	9 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	566 986 \$
Loisirs et culture	965 615 \$
Frais de financement	923 218 \$
Remboursement de la dette (capital)	1 236 270 \$
Affectation du surplus	141 044 \$
Total	9 419 978 \$

Programme triennal d'immobilisations 2014, 2015, 2016			
	2014	2015	2016
Réseau routier	3 850 000 \$	3 325 000 \$	275 000 \$
Stationnements	- \$	- \$	50 000 \$
Infrastructures (aqueduc, égouts et ponts)	2 160 500 \$	170 000 \$	- \$
Bâtiments	1 000 000 \$	600 000 \$	750 000 \$
Parcs	1 850 000 \$	200 000 \$	275 000 \$
Véhicules	- \$	300 000 \$	100 000 \$
Equipements	145 000 \$	130 000 \$	195 000 \$
Terrains	300 000 \$	- \$	- \$
Total des investissements	9 305 500 \$	4 725 000 \$	1 645 000 \$
Subventions, contributions, affectations et dispositions	(2 638 000) \$	(175 000) \$	(175 000) \$
Total des investissements nets	6 667 500 \$	4 550 000 \$	1 470 000 \$

Remboursement de la dette à long terme	(1 226 100) \$	(1 266 675) \$	(1 291 675) \$
Investissements nets moyens des 3 prochaines années	4 229 167 \$		

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 et le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 (PTI), conformément à la LCV;
2. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, et/ou le directeur général par intérim, M. Serge Demers, et/ou le directeur du Service juridique et greffier M^e Sylvain Déry ou, le cas échéant, la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

6. 006-01-14 Période de questions

À 19 h 57, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 679-13 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 638-11.*

Conformément à l'article 474.2 LCV, les questions portent exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations (PTI).

La période de questions s'est terminée à 20 h 07.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Dispositions finales

7. 007-01-14 Levée de la séance

Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.

Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 08.

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.